
Adresse du comité révolutionnaire de Rodez, qui félicite la
Convention du décret du 18 floréal, lors de la séance du 16 prairial
an II (4 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du comité révolutionnaire de Rodez, qui félicite la Convention du décret du 18 floréal, lors de la séance du 16 prairial an II (4 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 316;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14065_t1_0316_0000_7

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Fermes	9
Luxembourg	836
Maison de Suspicion, rue la Bourbe	526
Brunet, rue de Buffon	46
Picpus, faubourg Saint-Antoine	206
Réfectoire de l'Abbaye	120
Caserne des Petits Pères	147
Les Anglaises, rue St-Victor	145
Les Anglaises, rue de Loursine	128
Caserne, rue de Sèvres	134
Les Carmes, rue de Vaugirard	331
Les Anglaises, faubourg St-Antoine	83
Coignard, à Picpus	59
Ecoissais, rue des fossés St-Victor	97
St-Lazare, faubourg St-Lazare	688
Picquenot, rue et à Bercy	35
Maison Geoffroy, rue de la Folie Renaud..	24
Belhomme, rue de Charonne, n° 70	103
Bénédictines anglaises, rue de l'observa- toire	118
TOTAL GÉNÉRAL	6 899

72

La Société révolutionnaire et régénérée des amis de la Montagne, séante à Conches, département de l'Eure, district d'Evreux, séant à Vernon, témoignent leur indignation sur les assassinats dirigés contre Robespierre et Collot-d'Herbois, et offrent de servir de rempart à la représentation nationale pour la garantir des assassinats de la malveillance.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Conches, s.d.] (2).

« Législateurs,

Un attentat horrible commis en la personne de vos collègues, Collot d'Herbois et Robespierre, a pensé enlever au Comité de Salut public deux de ses plus infatigables membres, à la liberté deux de ses plus incorruptibles défenseurs, et au peuple français deux de ses plus fidèles amis.

La société populaire de Conches a frémi, elle a renouvelé le serment d'exterminer les traîtres et les suppôts des brigands, et de mourir en défendant la Convention nationale. Parlez, représentants et nous volerons tous pour vous faire un rempart de nos corps. Quoi ! l'infâme Paris et la scélérate Corday ont encore sur un sol libre des imitateurs ! Quoi ! la France renferme encore de ces monstres vomis par l'enfer ! tous les conspirateurs ne sont pas anéantis ! Citoyens, pères de la patrie, l'exécrable projet de mettre Louis XVII sur le trône subsiste encore. Une lettre anonyme adressée à une républicaine de notre commune en est la preuve ; qu'ils se montrent donc ces tigres qui veulent cimenter de votre sang le trône d'un nouveau despote, ou plutôt qu'ils tremblent ! Nous sommes debout et prêts à partir au premier signal : la société populaire vous offre tous ses membres pour partager avec nos braves frères de Paris l'honneur d'avoir contribué au bonheur du peuple et à l'affermissement de la République en lui conservant ses fondateurs autour desquels nous

(1) P.V., XXXIX, 26. Mon., XX, 657.

(2) C 306, pl. 1160, p. 36.

nous serrerons et que nous préserverons des coups des téméraires assassins. S. et F.»

RAYMOND, LESAGE, GOUPIL.

73

Les membres du comité révolutionnaire de la commune de Rhodès (1) félicitent la Convention nationale sur le décret qui proclame l'existence de l'Etre-Suprême et l'immortalité de l'âme.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Rodez, 6 prair. II] (3).

« Dignes représentants d'un peuple libre,

L'expression de vos sentimens est digne de l'effusion de vos cœurs. L'hommage solennel que vous avez rendu à l'Etre Suprême et à l'immortalité de l'âme, doit bannir de la France l'athéisme et l'immoralité. Républicains, amis des mœurs, vous avez attaché à une base solide les liens de la société, et ils seront indissolubles si le jeu des passions individuelles est comprimé. Nous cueillerons tous les doux fruits de la liberté et de l'égalité. La morale publique doit faire discerner les droits et les devoirs ; les uns et les autres seront connus et respectés dès que l'homme, après avoir senti la nécessité de combattre ses passions, aura trouvé l'art de les vaincre ».

GOURDON aîné (présid.), CRETOLLE.

74

Le conseil-général de la commune de Rhodès félicite la Convention nationale sur le décret qui proclame l'existence de l'Etre-Suprême et l'immortalité de l'âme, et sur celui qui accorde du soulagement à l'indigence et à la vieillesse.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Extrait des délibérations du conseil général ; 5 prair. II] (5).

Séance publique

... Un membre a dit ;

Vous ne ignorez pas la sensation qu'a produit dans le sein de la Convention le sublime rapport de Maximilien Robespierre, du 18 floréal, et l'empressement avec lequel nos dignes représentants ont rendu hommage à l'Etre Suprême et à l'immortalité de l'âme ; je propose en conséquence qu'il soit voté une adresse pour féliciter la Convention sur le décret qu'elle a rendu à la suite de ce rapport, et, que la dite adresse fut envoyée au président de la Convention par le 1^{er} courrier.

(1) Aveyron.

(2) P.V., XXXIX, 26. Mon., XX, 658 ; Bⁱⁿ, 26 prair (2^e suppl¹).

(3) C 305, pl. 1147, p. 31.

(4) P.V., XXXIX, 26. Bⁱⁿ, 26 prair. (2^e suppl¹).

(5) C 305, pl. 1147, p. 30.